



Activistes de l'environnement en danger

Défendons leurs droits !

Dossier de campagne

Journée des droits de l'homme
10 décembre 2020

ÉDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,

Les signes sont là : tempêtes, ouragans, sécheresses et autres catastrophes. Chez nous aussi, les glaciers fondent et les forêts dépérissent. Nous commençons à nous rendre compte que la perspective NIMBY (« not in my back yard » ou « très bien, mais pas chez moi ! ») ne suffit pas à nous accorder, à nous et à nos enfants, un avenir paisible et heureux. Le changement climatique est un problème qui concerne l'humanité dans son ensemble.

À mesure qu'augmentent les épisodes climatiques exceptionnels et leurs ravages, se multiplient les campagnes d'intimidation ou d'agression contre les personnes qui défendent notre Terre. À l'occasion de la Journée des droits de l'homme 2020, notre dossier donne un aperçu de la tragédie qui va de pair avec l'interdépendance des droits humains et de l'environnement. Dans ce dossier de campagne, vous apprendrez où il est particulièrement dangereux de s'engager pour l'environnement ...

Mais nous pouvons tous contribuer à mettre fin à ces situations tragiques. Dès la page 8 vous découvrirez ce qu'un

OUI à l'initiative pour des multinationales responsables peut signifier pour les personnes menacées à cause de leur engagement pour notre planète.

En plus d'espérer votre oui à cette initiative tournée vers l'avenir, nous sollicitons également votre signature pour notre campagne en faveur de militants déplacés au Brésil. Pour en savoir plus sur cette pétition pour la Journée des droits de l'homme 2020, consultez la page 7.

Votre engagement pour la Journée des droits de l'homme 2020, qui s'inscrit dans le temps de l'Avent, renforce la lumière de l'espérance. Il entretient aujourd'hui une petite flamme d'espoir, pour le futur de notre monde et de ses enfants.



Katleen De Beukeleer

Responsable communication et campagnes



IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, coordonnées en p. 12) • **Rédaction** Ruth Blum, Katleen De Beukeleer (coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris • **Traduction** Christine Morerod • **Image en page de couverture** Ocean Cleanup Group/ Unsplash.com • **Conception** Katleen De Beukeleer • **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen

La Journée des droits de l'homme est la journée de commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948.

Remarque de la rédaction Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à utiliser simultanément la forme masculine et la forme féminine. Toutes les désignations de personnes s'appliquent tant aux hommes qu'aux femmes.

FOCUS

Activistes de l'environnement en danger

La défense des droits humains et celle de l'environnement sont de plus en plus liées. 2019 a vu un nombre record de personnes tuées à cause de leur engagement pour la protection de l'environnement, du climat ou des ressources naturelles.

Texte : Dominique Joris, responsable des interventions et dossiers juridiques

Selon l'ONG *Global Witness*, pas moins de 212 défenseurs de l'environnement ont été assassinés l'année passée dans le monde. Les gouvernements portent une grande responsabilité dans ces tragédies, au vu de leur incapacité à protéger les victimes, souvent des femmes, et à poursuivre les auteurs des crimes commis. Pire, certains États, comme les Philippines, se chargent d'éliminer ou de faire éliminer par la force les défenseurs de l'environnement sous prétexte de lutte anti-terroriste. Dans beaucoup de cas, les entreprises locales ou internationales doivent aussi rendre des comptes. De nombreux moyens juridiques existent pour établir ces responsabilités. Ils ont tous le même but : la protection des défenseurs de l'environnement, et par là-même, de notre planète.

En moyenne quatre activistes sont tués chaque semaine depuis

décembre 2015, moment de signature de l'accord de Paris sur le climat. De nombreuses autres personnes sont réduites au silence par des agressions, des violences sexuelles, des menaces de mort, des arrestations arbitraires ou des procès inéquitables. Ce sont souvent les protestataires issus des populations indigènes qui paient le prix fort de leur engagement.

21 pays étaient concernés en 2019.

La Colombie, les Philippines, le Brésil, le Mexique, le Honduras et le Guatemala occupent les premières places de ce macabre décompte. Ce sont surtout les secteurs de l'extraction minière (50 victimes en 2019), de l'agro-business (34) et de l'exploitation forestière (24) qui tuent le plus. Ces secteurs sont justement en grande partie responsables du changement climatique et de la destruction de la planète.

COLOMBIE

La province du Cauca (sud-ouest du pays) est une des régions du monde où prendre position pour l'environnement est le plus risqué.

L'augmentation du nombre d'activistes tués semble être une des conséquences de l'accord de paix signé en 2016 entre le gouvernement et les rebelles du FARC, accord qui a laissé de nombreuses questions en suspens. Ainsi, des bandes criminelles et des groupes paramilitaires qui ont occupé des régions abandonnées par les FARC seraient responsables d'un grand nombre des crimes documentés. L'accord de paix prévoyait aussi des subsides pour les agriculteurs d'accord de substituer d'autres cultures à leurs plantations de coca. Ceux qui ont accepté sont souvent menacés par le crime organisé et les paramilitaires qui vivent justement du trafic de drogue. Un climat de persécution et de menaces s'est ainsi mis en place, inspirant la peur à ceux qui ont le courage de parler.



CARTE : ACAT-Suisse



Francia Marquez est l'une des activistes de l'environnement et des droits humains les plus en vue en Colombie. Elle a reçu le prestigieux « Goldman Environmental Prize » en 2018 pour son action de

défense de l'environnement. En mai 2019, elle et d'autres responsables environnementaux, en réunion dans la ville de Lomitas, ont été attaqués par des hommes armés. L'assaut a duré quinze minutes, une grenade a été lancée contre le groupe. Heureusement personne n'a été tué. Par le passé, Francia Marquez a été souvent menacée, harcelée, et finalement forcée de fuir sa maison.

64

64 activistes de l'environnement ont été tués en 2019 en Colombie, majoritairement dans des régions indigènes, ce qui représente 30% de tous les cas recensés dans le monde cette année-là, selon *Global Witness*. Les activistes indigènes sont les plus touchés, représentant la moitié des cas, alors que les populations indigènes n'égalent que 4.4% de la population totale du pays. Environ un tiers des crimes documentés seraient le fait des bandes armées ayant remplacé les FARC. 89% des crimes resteraient impunis.

PHILIPPINES

Les Philippines sont au 2^e rang des pays où les défenseurs de l'environnement sont le plus à risque.

Cela est dû à une criminalisation croissante de leurs activités de la part de l'État, accompagnée d'une législation de plus en plus draconienne à leur égard, et l'implication des militaires dans la répression des mouvements indigènes qui tentent de se défendre contre l'exploitation de leurs terres par des entreprises forestières ou minières. Afin de justifier la répression, l'État taxe les protestataires de « rebelles », « terroristes » ou « défenseurs anti-développement ». Le but du gouvernement des Philippines est de délégitimer les communautés concernées. Cette politique, exacerbée par les appels incendiaires du président Duterte à tuer les activistes « obstruant la justice » et à bombarder les écoles indigènes, met les défenseurs de l'environnement encore plus en danger.



CARTE : ACAT-Suisse

Afin de justifier la répression, l'État taxe les protestataires de « rebelles », « terroristes » ou « défenseurs anti-développement ».

Aux Philippines, **Renee Karunungan** a reçu de nombreuses menaces sur ses réseaux sociaux en 2016 pour ses positions critiques envers la politique environnementale du président Duterte : « Je te trouverai au coin de ta rue, et te ferai violer ou tuer » ou encore « je trouverai ta famille et nous les tuerons ».



43

Global Witness a recensé **43 activistes de l'environnement tués en 2019 aux Philippines**. Et 26 de ces meurtres étaient liés au domaine de l'agro-business. Le nombre de défenseurs assassinés depuis que le président Duterte est entré en fonction a drastiquement augmenté – 119 entre 2016 et 2019, quasiment le double des trois années précédentes. Globalement aux Philippines, la moitié des assassinats de défenseurs est le fait de l'armée ou de groupes paramilitaires.

BRÉSIL

Les indigènes Guajajara luttent contre les bûcherons exerçant illégalement dans l'État de Maranhão. Les derniers 18 ans, 42 d'entre eux ont payé cet engagement de leur vie.

Le 1^{er} novembre 2019, Paulo Paulino Guajajara de la tribu Guajajara a été assassiné lors d'une embuscade tendue par un groupe de cinq bûcherons. Il était membre des « Gardiens de la Forêt », un groupe de lutte contre la déforestation illégale sur les terres indigènes. Entre 2000 et 2018, 42 indigènes Guajajara ont été assassinés dans le cadre du conflit avec les bûcherons illégaux. Avec la progression de la déforestation et la politique environnementale laxiste du président Bolsonaro, les menaces envers les indigènes Guajajara ont augmenté. En avril 2020, un autre responsable de cette communauté a été tué.



« L'État brésilien n'est pas capable de garantir leur intégrité physique, ni leur vie. »

Claudelice Silva dos Santos

24

En 2019, selon *Global Witness*, 24 défenseurs de l'environnement ont été éliminés au Brésil.



*« L'État brésilien n'est pas capable de garantir leur intégrité physique, ni leur vie » – dit **Claudelice Silva dos Santos**, de la région de Para, en parlant de son frère José Ribeiro da Silva et de son épouse Maria, assassinés en 2011, et des nombreux autres activistes menacés ou tués au Brésil à cause de leur lutte contre les déforestations illégales et les extractions minières détruisant leurs communautés.*

PÉTITION



Pétition :

www.acat.ch > Agir >

Journée des droits de l'homme

Brésil : expulsion forcée de familles paysannes

L'intervention proposée pour la journée 2020 des droits de l'homme illustre un exemple typique des graves exactions subies par les communautés locales au Brésil*.

Entre le 12 et le 14 août 2020, dans la municipalité de Campo do Meio (Minas Gerais, sud-est du Brésil), un imposant contingent de la police militaire a violemment expulsé quatorze familles des terres où elles vivaient depuis environ vingt ans. Ces familles font partie de la communauté de Quilombo Campo Grande du *Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST)*. La police les a délogés, a rasé l'école de la communauté et fermé un entrepôt. Les forces de l'ordre ont utilisé des gaz lacrymogènes et étaient appuyées par des véhicules et des hélicoptères. Des inconnus ont mis le feu aux champs des paysans. La communauté de Quilombo Campo Grande avait notamment développé une agriculture écologique de référence dans la région.

L'expulsion a été réalisée conformément à une ordonnance judiciaire de la Chambre agraire de la Cour de justice du Minas Gerais de février 2020, ordonnant la restitution d'un total de 52 hectares des terres sur lesquelles

la communauté est située**. Cependant, certaines familles ont été expulsées sans décision judiciaire. De même, la destruction de l'école et des terres agricoles n'a pas été ordonnée par la justice. Les membres de la communauté se sont opposés pacifiquement à l'expulsion, en vain.

Trois institutions des droits humains brésiliennes ont demandé aux autorités locales un sursis d'expulsion, requête qui a été rejetée. Les familles expulsées se retrouvent désormais sans logement et sans moyens de subsistance. De plus, elles sont exposées à un risque élevé de contagion, dû à la pandémie actuelle. Depuis les événements, les quatorze familles ont dû être hébergées par la communauté. De son côté, le 24 septembre, le procureur du ministère public du Minas Gerais a publié un document détaillant de nombreuses irrégularités commises pendant l'éviction forcée en août.

La pétition demande aux autorités brésiliennes de mener une enquête sur ces exactions et d'agir pour que cette communauté ainsi que les autres défenseurs des droits humains et de l'environnement au Brésil soient respectés et protégés.

* Appel de l'OMCT/FIDH (Organisation mondiale contre la torture/Fédération internationale des droits de l'homme)

** L'entreprise occupant ces terres à l'origine avait fait faillite et avait abandonné les lieux.

ÉTATS, ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS

Le respect des droits humains : la responsabilité première des États ... mais aussi des entreprises

Les États parties aux diverses conventions sur les droits humains, dont par exemple la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ou la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, ont pour obligation première de respecter les droits inscrits dans ces textes. Ces droits sont opposables, par des victimes lésées, aux États qui les ont ratifiés. Les États doivent garantir l'application de ces droits sans discrimination aucune envers tous et toutes. Selon certains de ces textes (par exemple la CAT), les États doivent aussi prendre des mesures législatives, administratives et judiciaires pour empêcher que des actes interdits soient commis sur leurs territoires.

Les informations en provenance du Brésil, de la Colombie et des Philippines montrent que de nombreuses violations des droits humains com-

misses à l'encontre de défenseurs de l'environnement sont le fait des États, à savoir de leurs fonctionnaires, de leurs forces armées, de leur police, etc. Ce sont les autorités des États en question qui doivent répondre de leurs actes (par exemple bombardement d'une école, expulsions et assassinats de paysans par des militaires) ou de leurs omissions (manquement à enquêter et poursuivre les auteurs de crimes). La pétition proposée pour la journée du 10 décembre est donc adressée aux autorités brésiliennes. L'ACAT-Suisse rassemblera vos listes de pétition et les fera parvenir aux destinataires concernées au printemps 2021.



Les entreprises doivent également respecter les droits humains

Parfois ce sont des entreprises, locales, étrangères ou multinationales, qui sont responsables de graves abus de droits humains, en particulier à l'encontre des populations indigènes. Nombre d'entreprises sont sous le feu des critiques, spécialement celles liées à l'extraction des matières premières. Elles s'embarrassent rarement de scrupules pour s'emparer – souvent illégalement – de terres riches en matières premières ou en minéraux, évincer de force les populations indigènes qui y habitent et exploiter les richesses du sous-sol pour leur plus grand profit.

Ces expulsions et l'exploitation qui en résulte sont souvent ponctuées de violences et de graves violations des droits humains : assassinats ou enlèvements de paysans ou de défenseurs des droits humains et de l'environnement, harcèlement, blessures physiques, menaces. Ces exactions sont souvent commises par des intermédiaires – agents de sécurité, gangs armés, milices locales, groupes paramilitaires – mandatés plus ou moins officiellement par ces entreprises, ou que les sociétés en question laissent agir en fermant les yeux sur les abus commis. De plus, la pollution des terres, des eaux et de l'air environnant mettent gravement en danger la santé de la population locale pendant des années.

Dans tous ces cas, ces entreprises doivent répondre de leurs actes. En

parallèle à des plaintes possibles contre l'État et ses fonctionnaires, des actions judiciaires peuvent être engagées à l'encontre des sociétés. Ceci est en particulier important dans les pays où le système judiciaire est faible, inefficace ou corrompu. Ces actions judiciaires peuvent être d'ordre pénal (visant la condamnation pénale de l'entreprise ou de ses dirigeants) ou civil (demande de dédommagement des victimes). C'est d'ailleurs sur cette dernière option, proposée dans l'initiative pour des multinationales responsables, que le peuple suisse devra se prononcer le 29 novembre prochain.

Initiative pour des multinationales responsables

L'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » demande que les multinationales dont le siège est en Suisse respectent les droits humains et l'environnement dans leurs pratiques d'affaires à l'étranger. Si elles ne le font pas, elles devront répondre des violations des droits humains et des dégâts à l'environnement commis par leurs filiales. Cette initiative se base sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme. L'initiative propose que les victimes lésées à l'étranger par des multinationales ayant leur siège en Suisse puissent obtenir justice en Suisse pour le dommage subi.

Ce que l'initiative pour des multinationales responsables vise est une évidence : lorsque des multinationales polluent l'eau potable ou détruisent des régions entières, elles doivent rendre des comptes. Concrètement, le texte de l'initiative vise les multinationales. Les PME ne sont pas concernées par l'initiative, à moins qu'elles soient actives dans un secteur à haut risque.

L'ACAT-Suisse soutient cette initiative qui est un moyen important de mieux faire respecter les droits humains et de l'environnement dans des pays où la justice n'est pas à même de mener à bien son travail.

L'initiative allégera le travail des ONG comme l'ACAT dans la lutte contre la torture et autres mauvais traitements.

Cette initiative ne vise pas à remplacer des actions contre des États responsables de violations des droits humains. Elle en est un complément qui allégera le travail des ONG comme l'ACAT dans la lutte contre la torture et autres mauvais traitements. Afin d'offrir une meilleure

protection aux victimes de violations des droits humains et de dégâts environnementaux, **l'ACAT-Suisse vous recommande de voter OUI à cette initiative le 29 novembre.**



initiative-multinationales.ch



**Initiative
multinationales
responsables**

Eglises pour
**multinationales
responsables.**

Sources : Global Witness / BBC / reneekarunungan.com / Organisation mondiale contre la torture (OMCT) – Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) / Initiative multinationales responsables

DONS POUR L'ACAT-SUISSE

L'ACAT prend les gouvernements à partie

Les personnes qui s'engagent contre le vol des terres et la dégradation de l'environnement sont trop souvent menacées par la torture et les exécutions arbitraires. Cela fait 40 ans que l'ACAT-Suisse, avec ses membres et sympathisants, appelle les gouvernements à mettre fin à ces agressions. Nous persévérons !

En collaboration avec des ONG actives dans le monde entier, comme *Global Witness*, l'ACAT travaille sur les conséquences de l'exploitation des matières premières, des conflits, de la corruption, de la destruction de l'environnement, et sur les violations des droits humains qui y sont liées.

Selon *Global Witness*, 212 environnementalistes ont été tués dans le monde l'année dernière. Dans certains pays, comme la Colombie, les Philippines et le Brésil, leur engagement est particulièrement dangereux. Ces militants écologistes sont souvent assassinés en raison de leur lutte contre l'exploitation minière illégale ou la déforestation. En outre, dans de nombreux pays, ils sont constamment menacés, calomniés et traduits en justice.

Aidez à faire connaître ces agressions et à y mettre fin !

Un grand merci ! Merci également pour vos dons et votre engagement général en faveur de l'ACAT.

Contactez notre responsable du fundraising **Ruth Blum** :
079 220 85 64 • r.blum@acat.ch
ACAT-Suisse • Speichergasse 29 • Case postale • 3001 Berne • www.acat.ch

Compte bancaire :

IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7
CCP : 12-39693-7

Modèle d'annonce de collecte pour votre Église ou votre paroisse

La présente collecte est destinée à l'ACAT-Suisse, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture.

Depuis 40 ans, l'ACAT-Suisse s'engage en faveur des personnes torturées et condamnées à mort. Elle soutient également celles qui risquent la torture ou d'autres mauvais traitements. Le travail de l'ACAT est axé sur le service aux autres.

Grâce à votre contribution, vous marquez votre soutien à la dignité humaine de tous ceux dont le droit à l'intégrité physique et psychique est foulé aux pieds par les États et leurs représentants.

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme (10 décembre), l'ACAT-Suisse met cette année en lumière l'interdépendance croissante entre la défense de l'environnement et celle des droits humains. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2019, 212 militants ont été tués dans le monde à cause de leur engagement pour la protection de l'environnement, du climat ou des ressources naturelles – un triste record.

Merci beaucoup pour votre soutien !



Modèle en ligne :

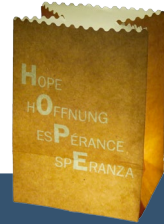
www.acat.ch (Agir > Journée des droits de l'homme)



Pétition

Signez notre pétition actuelle à l'attention du gouvernement brésilien !

www.acat.ch > Agir > Journée des droits de l'homme



Allumez une lumière de l'espérance !

Avec les lanternes de l'ACAT, faites briller la lumière dans les nuits sombres de l'hiver. Idéal pour le temps de l'Avent, à la maison, lors de célébrations à l'église, ou simplement comme un petit cadeau de l'espérance à des amis ou des connaissances.

Les lanternes peuvent être commandées au secrétariat de l'ACAT :

5 pièces CHF 10.-
10 pièces CHF 13.-
dès 15 pièces CHF 1.- / pce

Prix incluant les frais de port et d'emballage.

Envoi avec facture et bulletin de versement.

**Actuellement, l'humain mène une guerre contre la nature.
S'il gagne, il est perdu.**

(Hubert Reeves, astrophysicien et auteur scientifique canadien)



acat.ch

Pour un monde
SANS
torture NI peine de mort



**Votre don en
bonnes mains.**

ACAT-Suisse

Speichergasse 29 • Case postale • 3001 Berne

+41 (0)31 312 20 44

info@acat.ch • www.acat.ch • www.facebook.com/ACATSuisse

CCP : 12-39693-7 • IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7